

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 58 (2000)  
**Heft:** 1: Faut-il baisser les impôts en Suisse?  
  
**Artikel:** Faut-il baisser les impôts directs?  
**Autor:** Du Bois, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-140942>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## FAUT-IL BAISSER LES IMPOTS DIRECTS ?

Pierre du BOIS

*Professeur à l'Institut universitaire de  
hautes études internationales (Genève)*

*Président des Rencontres suisses / Treffpunkt Schweiz*

Il n'y a pas de doute. La réforme de la fiscalité est dans l'air de temps. La question se pose partout. Au cours des décennies, la philosophie en la matière a passablement évolué. Aujourd'hui, l'allègement de la pression fiscale paraît à beaucoup souhaitable. Pour améliorer les conditions cadre de l'économie et accroître la compétitivité. Pour favoriser la consommation. Pour réduire l'exode fiscal. Pour encourager la création de places de travail. Pour stimuler l'initiative individuelle.

Les formules varient d'un pays à l'autre. Baisse des impôts directs aux Pays-Bas, où un accord sur la diminution des impôts sur le revenu a été trouvé en 1999. Baisse des impôts indirects en France, où la TVA sur les travaux d'entretien du bâtiment a été fortement baissée la même année. Tout cela ne va pas sans discussion ni réserve. Partis politiques, écoles économiques sont divisés. Comment parvenir à équilibrer la politique de redistribution du revenu qui arc-boute l'Etat social et les effets négatifs de toute fiscalité trop lourde sur la marche de l'économie ? La question n'est pas tranchée définitivement. Pas plus que n'est réglée la question des mérites respectifs des impôts directs et indirects. C'est même vers une sorte de double diminution des impôts directs et indirects que le mouvement se dessine ici et là. Partout, de nouveaux concepts de politique d'imposition sont examinés, discutés, mis en chantier. La «réforme fiscale 2000» du gouvernement allemand qui doit entrer en vigueur en 2001 comporte ainsi un délestage de 42,5 milliards de DM. Elle prévoit, entre autres, une baisse de l'impôt sur les sociétés et une diminution de l'impôt sur le revenu. Le courant réformiste paraît irrépressible.

Il en va de même en Suisse, où le débat sur la fiscalité a lieu à tous les niveaux - communal, cantonal, fédéral, entre cantons et communes, entre la Confédération et les cantons. Il concerne les barèmes fiscaux, les déductions, le rapport entre impôts directs et indirects, l'imposition des stock-options, l'harmonisation fiscale, les péréquations financières et la structure - passablement

complexe - de la fiscalité. Ce sont les baisses d'impôts qui retiennent - et pour cause - plus particulièrement l'attention. Elles représentent un atout électoral qu'exploitent plus particulièrement les partis de droite. Le parti libéral, l'Union démocratique du centre, la Lega dei Ticinesi en ont fait des articles centraux de leur programme. Des initiatives ont déjà entraîné des mesures assez spectaculaires. Baisse des impôts directs votée par les Genevois en septembre 1999. Suppression de l'impôt sur les successions en ligne directe approuvée par les Zurichois en novembre 1999. Tout cela entraîne nécessairement des incidences sur les finances publiques. Là où elles sont déjà en difficultés, comment faire pour combler le trou ? La Neue Zürcher Zeitung titre en décembre 1999 : «Les Suisses sont-ils las des impôts?». En octobre 1999, la Confédération a rendu public un nouveau modèle fiscal, qui penche en faveur d'une réévaluation des impôts indirects et d'un maintien des impôts directs à un niveau aussi bas que possible. Le rééquilibrage est typique de l'évolution des réflexions et des mentalités. C'est, bien sûr, là encore l'attractivité de la place suisse qui est en jeu.

Quelques évidences ressortent dès maintenant de la situation en Suisse. Premièrement, le temps du «plus d'Etat, plus d'impôts» est révolu. L'explosion des dépenses publiques a conduit à de nécessaires coups de barre. Et la vague libérale a fait le reste. L'Etat a perdu son aura. Comme ailleurs, la Suisse est en train de remettre en cause ses fonctions et son domaine. L'hypothèse d'une hausse des impôts, à l'exception éventuelle de la TVA pour assainir l'AVS et des taxes écologiques, rencontre trop de résistance pour être retenue par les pouvoirs publics. Deuxièmement, faute d'une augmentation des impôts, le retour à l'équilibre passe, au minimum, par la contraction des dépenses publiques. C'est le chemin qu'empruntent déjà la plupart des cantons et communes. Comment l'assurer dans les meilleures conditions ? Ce qui ressort, dans tous les cas, c'est que le service de la dette, de l'ordre de 10% en moyenne, est de plus en plus considéré comme excessif. Tout cela suppose une amélioration du management financier de l'Etat. Troisièmement, l'hypothèse d'une baisse des impôts n'est plus théorique. Elle est même plus actuelle que jamais. Les formules, en la matière, sont nombreuses - et controversées. Mais la tendance est acquise.

D'une certaine façon, c'est une nouvelle mutation qu'expérimente la Suisse actuelle. A l'image du reste du monde industriel, elle est condamnée à réviser ses vérités fiscales héritées d'autres temps. Cela ne va pas sans autre. Le redimensionnement de l'Etat a ses limites. La cohésion sociale réclame encore une fiscalité redistributive. Le bien commun ne meurt pas dans le cours curieux des choses.

Mais la prise de conscience des nécessaires adaptations a déjà donné les impulsions aux révisions. Le reste est une affaire de temps.

Le présent numéro de la *Revue économique et sociale* est le fruit d'un colloque organisé conjointement par les Rencontres suisses / Treffpunkt Schweiz et la Société d'études économiques et sociales en novembre 1999 sur le thème de la réforme de la fiscalité en Suisse. Il prolonge une réflexion entamée en octobre de l'année précédente dans les mêmes conditions sur le financement de l'Etat.